

# ACTION URGENTE

## ARABIE SAOUDITE. WALEED ABU AL KHAIR CONDAMNÉ À 15 ANS DE PRISON

**Waleed Abu al Khair, défenseur saoudien des droits humains, a été condamné à une peine de 15 ans d'emprisonnement assortie d'une interdiction de voyager consécutive de la même durée. Cet homme est un prisonnier d'opinion.**

Le 6 juillet 2014, **Waleed Abu al Khair**, défenseur des droits humains et avocat spécialiste en la matière, a été condamné à 15 ans de prison, une interdiction de voyager de la même durée et une amende s'élevant à 200 000 riyals (environ 39 000 euros). Le Tribunal pénal spécial l'a déclaré coupable d'avoir « désobéi au souverain et cherché à lui ôter sa légitimité », « insulté le pouvoir judiciaire et remis en cause l'intégrité des juges », « créé une organisation non autorisée », « nui à la réputation de l'État en communiquant avec des organisations internationales » et « rédigé, enregistré et envoyé des informations troublant l'ordre public ».

Le procès a commencé le 6 octobre 2013 devant cette juridiction à Riyadh, la capitale du pays. Waleed Abu al Khair a été appréhendé sans explication le 15 avril dernier après s'être présenté à la cinquième audience du procès. Il a d'abord été conduit à la prison d'Al Hair à Riyadh, où il aurait été placé à l'isolement et privé de sommeil en étant constamment exposé à une lumière vive. Il a ensuite été transféré vers différents centres de détention. Il se trouve actuellement à la prison de Briman, dans la ville côtière de Djedda.

Waleed Abu al Khair a été jugé une première fois fin 2011 après avoir signé une déclaration dénonçant la persécution de 16 réformistes par les autorités. Le 29 octobre 2013, cet homme a été sanctionné de trois mois de prison par le tribunal pénal de Djedda, sentence confirmée le 6 février dernier par la cour d'appel de La Mecque.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :**

- appelez les autorités à libérer Waleed Abu al Khair immédiatement et sans condition car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion ;
- exhortez-les à veiller à ce que la déclaration de culpabilité et la sentence de cet homme soient annulées ;
- demandez-leur de veiller à ce qu'il soit protégé de la torture et d'autres mauvais traitements.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 19 AOÛT 2014 À :**

Roi d'Arabie saoudite et Premier ministre

King Abdullah bin Abdul Aziz Al Saud  
The Custodian of the two Holy Mosques  
Office of His Majesty the King  
Royal Court, Riyadh, Arabie saoudite

**Fax (via le ministère de l'Intérieur) :**

**+966 1 403 3125 (merci de vous montrer persévérant-e)**

**Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire,***  
**(Votre Majesté, dans le corps du**  
**texte)**

Ministre de l'Intérieur

Prince Mohammed bin Naif bin Abdul  
Aziz Al Saud  
Ministry of the Interior, P.O. Box 2933  
Airport Road, Riyadh 11134  
Arabie saoudite

**Fax : +966 11 403 3125 (merci de vous**  
**montrer persévérant-e)**

**Formule d'appel : *Your Royal***  
***Highness, / Monsieur le Ministre,***

**Copies à :**

Ministre de la Justice

Sheikh Mohammed bin Abdulkareem Al-  
Issa

Ministry of Justice, University Street  
Riyadh 11137, Arabie saoudite

**Fax : + 966 1 401 1741 / +966 1 402**  
**0311**

**Formule d'appel : *Your Excellency, /***  
**Monsieur le Ministre,**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 98/14. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE23/009/2014/fr>.

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## ARABIE SAOUDITE. WALEED ABU AL KHAIR CONDAMNÉ À 15 ANS DE PRISON

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Waleed Abu al Khair est un avocat spécialiste des droits humains de renom qui préside l'Observatoire des droits humains en Arabie saoudite, organisation indépendante de défense des libertés fondamentales créée en 2008. Il a défendu de nombreuses personnes victimes de violations des droits humains. Parmi ses clients figure Raif Badawi, célèbre blogueur saoudien condamné le 7 mai dernier par le tribunal pénal de Djedda à 10 ans d'emprisonnement, 1 000 coups de fouet et une amende s'élevant à 1 million de riyals saoudiens (soit près de 200 000 euros) pour avoir fondé et géré le site « Libérez les libéraux saoudiens », et insulté l'islam (voir <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE23/012/2014/fr>).

Des dizaines d'autres défenseurs des droits humains et de militants de la société civile font l'objet de la répression exercée par les autorités depuis plusieurs mois. Parmi eux figurent des membres de l'Association saoudienne des droits civils et politiques (ACPRA), créée en 2009, qui signale des atteintes aux droits humains et aide de nombreuses familles de personnes détenues sans inculpation à engager une procédure contre le ministère de l'Intérieur.

Le 9 mars 2013, deux cofondateurs de l'ACPRA, Abdullah al Hamid et Mohammad al Qahtani, ont été condamnés respectivement à des peines de 10 et 11 ans d'emprisonnement, assorties d'une interdiction de voyager subséquente pour les mêmes durées. Les deux hommes ont été déclarés coupables de plusieurs chefs d'accusation, dont « rupture d'allégeance et désobéissance au souverain », « mise en cause de l'intégrité de fonctionnaires », « tentative d'atteinte à la sécurité et incitation à troubler l'ordre public en appelant à des manifestations », « transmission de fausses informations à des groupes étrangers », « violation de l'article 6 de la Loi relative aux technologies de l'information » et « création d'une organisation non autorisée » (à savoir l'ACPRA) (voir <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE23/010/2013/fr>). Le même tribunal a également ordonné la dissolution de l'ACPRA, la confiscation de ses biens et la fermeture de ses comptes sur les réseaux sociaux.

Le frère d'Abdullah al Hamid, Abdulrahman al Hamid, lui-même membre fondateur de l'ACPRA, a été arrêté le 17 avril 2014 par des agents du Service des enquêtes criminelles à Buraydah, dans la province d'Al Qassim. Cet homme a été détenu au secret pendant un mois avant d'être déplacé vers la prison de Buraydah, où il est actuellement détenu sans inculpation (voir <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE23/010/2014/fr>).

Le 25 juin 2014, le tribunal pénal de Riyadh a condamné un quatrième membre fondateur de l'ACPRA, Fowzan al Harbi, à une peine de sept ans de prison assortie d'une interdiction de voyager de la même durée. Le procès a commencé le 4 décembre 2013 et cet homme a été arrêté arbitrairement le 26 décembre. Fowzan al Harbi a été déclaré coupable de plusieurs « infractions », notamment « rupture de l'allégeance au souverain » en appelant à des manifestations, en critiquant les autorités et en participant à la création d'une « organisation non autorisée » (comprendre l'ACPRA.) Cet homme a été libéré le 23 juin, deux jours avant qu'il soit déclaré coupable, mais seulement après que le juge l'a poussé à signer un document selon lequel il s'engage à ne rien publier sur les réseaux sociaux et à ne fréquenter personne jusqu'à ce que le verdict soit considéré comme final à l'issue de la procédure en appel (voir <http://www.amnesty.org/en/news/saudi-arabia-must-stop-prosecuting-human-rights-activists-spurious-charges-2014-06-25>).

Le 17 avril dernier, Fadhel Maki al Manasif a été condamné par le Tribunal pénal spécial à une peine 15 ans de prison, assortie d'une interdiction de voyager subséquente de la même durée et d'une amende s'élevant à 100 000 riyals saoudiens (soit un peu plus de 19 000 euros). Les charges retenues contre lui sont liées à son militantisme et au fait qu'il ait signalé et documenté des actes de discrimination visant la population chiite en Arabie saoudite. Cet homme affirme avoir subi des actes de torture et d'autres mauvais traitements en détention (voir <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE23/008/2014/fr>).

Nom : Waleed Abu al Khair  
Homme

Action complémentaire sur l'AU 98/14, MDE 23/016/2014, 8 juillet 2014

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**

